

8. Pour les candidats ayant déjà présenté leur candidature au concours d'accès au résidanat et bénéficié d'un poste : Décision de démission
9. Une attestation de non inscription au concours de résidanat dans une autre faculté (Hors faculté de médecine d'Alger)

4./ Aux candidats étrangers :

1. Un acte de naissance
2. 02 photos d'identité (nom et prénom inscrits au verso)
3. 02 enveloppes timbrées libellées à l'adresse complète du candidat
4. Une fiche de pré-inscription et une déclaration sur l'honneur (à imprimer sur votre espace personnel) avec signature [Il n'est pas nécessaire de légaliser ces documents]
5. Un reçu de paiement des frais d'inscription (500 DA) au niveau des bureaux de poste à l'ordre de **Mr l'agent comptable de la Faculté de Médecine d'Alger (N° de compte 331504 clé 04)**
6. Les candidats étrangers titulaires du Diplôme de Docteur en (Médecine/ Médecine dentaire) algérien peuvent s'inscrire au concours avec l'autorisation du Bureau des Étrangers du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
7. Les candidats étrangers titulaires d'un Diplôme de Docteur en (Médecine/Médecine dentaire) autre qu'algérien doivent fournir l'équivalence de leur Diplôme avec le Diplôme algérien plus l'autorisation d'inscription délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
8. Les candidats étrangers doivent déposer la photocopie de leur passeport ou un document prouvant la nationalité étrangère.

Remarques :

- Le candidat doit se munir du diplôme original au moment de l'inscription.
- La présence de l'intéressé(e) est obligatoire.